



Faucigny Athlétic Club



Règles concernant les compétitions et la prise en charge des frais par le club

Sauf exception (gérée par le bureau du club), les courses concernées par une prise en charge financière par le club sont les suivantes :

- Les cross permettant d'amener jusqu'aux championnats de France (Cross départementaux / Cross régional / Cross interrégional / finale Championnat de France) ;
- Les championnats de France de 10km, semi-marathon, marathon, soumis à qualification au temps ;
- Les championnats de France de Trail (généralement sous conditions de qualification sauf années particulières) ;
- Les championnats de France de Montagne, KV, 24h, 100km (non conditionnés à qualification à ce jour) ;
- Les championnats par équipe en relais : l'Ekiden. S'agissant d'une compétition par équipe, dans ce cas particulier, la participation à une course qualificative, gérée par le club, est aussi prise en charge (note : s'agissant d'une qualification par équipe, les athlètes faisant la qualif peuvent éventuellement être différents (à confirmer cependant) de ceux qui font les championnats de France si qualification obtenue, la priorité sera bien sûr donnée aux athlètes ayant obtenus la qualification) ;
- Pour participer à toutes les courses ci-dessus, hormis pour le cross bi-départemental, une licence compétition est nécessaire.

Pour toutes ces courses, le port de la tenue du club est obligatoire (règlement FFA, le non respect de cette règle peut amener à une disqualification de l'athlète – et il est normal aussi de mettre en avant nos sponsors lors de ces courses, sponsors sans qui le club ne pourrait financer ces déplacements).

L'objectif pour le bureau du club est de communiquer à l'ensemble des licenciés, le plus tôt possible, l'agenda de ces différentes courses afin que tout le monde puisse se signaler auprès d'un des membres du bureau pour participation.

Les courses qualificatives sont à la charge des coureurs, aussi bien d'un point de vue financier que d'un point de vue organisation.

Pour les courses et déplacements remplissant les critères ci-dessus, les éléments de prise en charge financière par le club sont décrits ci-dessous, pour la France métropolitaine :

- Inscriptions prises en charge par le club (pour certaines compétitions / championnats, il est de toute façon impossible de s'inscrire individuellement) ;
- Minibus loué par le club, aux frais du club, auprès de super U Magland (tarif préférentiel), ainsi que l'essence nécessaire au déplacement (le minibus doit être rendu à super U avec le plein fait), et le coût lavage du minibus (à faire aussi avant de le rendre à super U).
Récupérer le minibus, faire le plein, le nettoyer (intérieur) + lavage extérieur devra être géré par un ou plusieurs athlètes du groupe se déplaçant ;
- Le code de la route devra être respecté scrupuleusement par le ou les conducteurs. **En cas d'amende (stationnement, excès de vitesse, non respect du code de la route, ...) : légalement, l'association ne peut rembourser les frais occasionnés pour un non respect du code de la route, cela serait considéré comme un abus de bien social ;**
- Frais de péage pris en compte par le club (abonnement télépéage avec 2 badges club) ;
- Le cas échéant, si la distance / heure de départ le justifie, une nuit d'hôtel et un petit déjeuner pris en charge par le club, les éventuelles autres nuits seront prises en charge par le/les athlètes concernés. Dans le cas où une nuit d'hôtel est nécessaire, alors c'est le club qui gère la réservation afin d'avoir la visibilité sur les dépenses et que ça reste dans un budget raisonnable (mais les coureurs peuvent bien sûr proposer des hébergements s'ils en connaissent) ;
- Tous les repas sont à la charge des coureurs.

Dérogations aux règles ci-dessus :

- Si pour convenance personnelle certains athlètes prennent leur véhicule personnel et ne profitent pas du minibus réservé, alors les frais occasionnés resteront à leur charge.
- Si aucun minibus n'est loué et qu'un déplacement est fait pour convenance personnelle avec le véhicule personnel, alors le club prendra en charge les frais à hauteur du coût de la location d'un minibus et des frais d'essence que cela aurait engendré. Le club fournira le badge pour le péage.
- Si la voiture personnelle est prise car aucun minibus n'est disponible, alors le club prendra en charge les frais kilométriques, au tarif de 0,35€ par kilomètre (essence incluse dans ce tarif), mais cela doit rester exceptionnel (anticiper autant que possible les réservations des minibus !) et conditionné à une validation du bureau du club.

Pour toutes les courses à l'étranger ou hors France métropolitaine (Championnats d'Europe, championnats du monde - nous excluons les jeux olympiques 😊) :

- Quand il s'agit d'une compétition pour laquelle un athlète a rempli les conditions de qualification, à voir au cas par cas, selon que le déplacement soit organisé par la FFA ou pas.
- Quand il s'agit de courses open, sans qualification nécessaire, par exemple les championnats d'Europe et championnats du monde vétérans – à voir au cas par cas, selon les frais que ça engagerait pour le club, et si des critères d'éligibilité seront demandés

Cas des accompagnants :

Cas de l'entraîneur accompagnant des athlètes, mineurs ou adultes : prise en charge par le club dans les mêmes conditions que pour les athlètes.

Cas d'un accompagnant :

Pour raison personnelle : uniquement s'il y a de la place restante dans le minibus. Les frais pour le logement seront à la charge de l'accompagnant.

Pour gérer la logistique dans le cas de course particulières (100km, 24h, ...) : prise en charge par le club dans les mêmes conditions que pour les athlètes.

Cas du parent accompagnant un mineur (ou groupe de mineurs) : prise en charge par le club dans les mêmes conditions que pour les athlètes. Dans ce cas de la présence de plusieurs mineurs, il ne pourra pas y avoir plus d'une accompagnante par groupe de mineures féminines et un accompagnant par groupe de mineurs masculins.

Signé : le bureau du FAC

Christophe Gantier – Vincent Huvelle – Sandrine Rey - Gilles Farina – Alain Porret – Peggy Ingrémeau – Rémi Bouteille – Jean-François Hudry – Marion Stéphan – Edouard Loison – David Radet – Dimitri Donche – Stéphane Ferrière – Jean-François Ledoux